



Ma femme m'empêche de partir quelques heures avec mon fils

Par **odp**, le **27/06/2008** à **11:05**

J'ai demandé le divorce il y a 2 mois, nous passons en conciliation le 18 Aout, ma femme est en froid avec toute ma famille et du coup ne veut pas que notre fils de 18 mois voit sa grand mère, elle refuse systématiquement que je l'emene ou que ce soit.

Mon avocate m'a conseillé de le prendre quand même et de partir la journée en prevenant ma femme à quelle heure je rentre, elle me dit que ma femme ne pourra rien me reprocher ...

par contre moi je connais l'ampleur du scandale si je fais ça....

ma femme me dit qu'elle a le droit de refuser que notre fils voit tel ou tel personne si elle a des griefs contre elle, est ce que c'est vrai ? (nous sommes toujours marié pour l'instant) dois qd même essayer d'emener mon fils pour ne pas qu'elle me reproche de ne jamais m'en occuper, ou dois attendre sagement la conciliation

merci

Par **JamesEraser**, le **27/06/2008** à **12:03**

[citation]Mon avocate m'a conseillé de le prendre quand même et de partir la journée en prevenant ma femme à quelle heure je rentre[/citation]

Votre avocat a raison. En l'absence de dispositions spécifiques mentionnées au travers d'une décision de justice (JAF) les droits ne sont pas figés. Vous pouvez donc prendre votre enfant,

le problème c'est qu'en l'absence de jugement, il s'agit d'un "accord tacite" entre responsable parentaux.

[citation]ma femme me dit qu'elle a le droit de refuser que notre fils voit tel ou tel personne si elle a des griefs contre elle[/citation]

A-t-elle motivé son refus devant l'autorité ? Compte tenu que vous en êtes au stade de la conciliation, je ne pense pas, donc carte blanche.

Cordialement

Par **odp**, le **27/06/2008** à **16:45**

Merci pour cette réponse,